



Contester/Déposer plainte suite Condamnation 1ere instance 2009

Par **dvi**, le **01/12/2012** à **00:39**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir s'il est possible de faire appel ou de contester (déposer une plainte si nécessaire) une condamnation pénale en 1ere instance de 2009, dans une procédure pénale et médiatique et numérique, la justice n'a pas été respecté (instruction charge/décharge), il y a de nouvelles preuves.rnj'avais fais appel mais je n'ai jamais eu de retour, et ayant déménagé plusieurs fois je ne retrouve pas ce papier, par contre je sais que l'administration l'a!rnrnNe trouvant plus de travail à cause de cette affaire,rnrnj'aurai besoin de conseils avant de prendre un avocat et d'engager des frais dans un cabinet de e reputation.rnrnrnrnrnMerci pour votre aidernrnDamien

Par **amajuris**, le **01/12/2012** à **10:57**

bjr,rnl'appel est irrecevable puisque le délai pour le faire est écoulée et votre condamnation est définitive.rnsi des faits nouveaux se sont produits, la seule voie de recours que je vois c'est le recours en revision mais qui n'est recevable que dans des cas limités.rnvoir ce lien:<http://vosdroits.service-public.fr/F1381.xhtml>rn

Par **dvi**, le **03/12/2012** à **22:54**

bonsoir amatjuris,rnrnMerci pour cette information, je connaissais pas,rnrnpensez vous qu'il est préférable de faire constituer la requete par un avocat ? ou c'est faisable par un lambda

?nnnnnMerci
nnnnnCordialement